



Pôle Education, Sports et Jeunesse
Culture et Transition numérique

Direction Informations Géographiques

FC
RA – 2025/1837

ARRÊTÉ

ordonnant des enquêtes publiques relatives à :

- Modification de l'alignement et classement 12 chemin des Bûcherons
- Modification de l'alignement 1, 10 et 12 rue Kléber
- Modification de l'alignement 10 et 14 rue Vauban
- Modification de l'alignement 25 et 26 rue de la Comète
- Modification de l'alignement 2 rue Antoine
- Modification de l'alignement 2 rue des Martyrs
- Modification de l'alignement et classement 2 rue d'Ammerschwihr
- Modification de l'alignement et classement 70 rue des Romains
- Modification de l'alignement 131 rue de Soultz
- Modification de l'alignement et classement rue Blériot
- Modification de l'alignement et déclassement 33 rue des Bosquets
- Modification de l'alignement, classement et déclassement rue des Taillis
- Modification de l'alignement et classement 34 rue de Soultz
- Modification de l'alignement et classement 30 rue de Soultz
- Modification de l'alignement, classement et déclassement rue de Kingersheim entre rue de Saint-Nazaire et rue des Romains
- Modification de l'alignement et classement rue de Kingersheim entre rue des Romains et rue de la Forêt

Le Maire de la Ville de Mulhouse

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L2141-1 ;
VU le Code de la voirie routière, notamment les articles L.141-3, R.141-1, R.141-4 à R.141-9 ;
VU la liste départementale d'aptitude aux fonctions de Commissaire-enquêteur pour l'année 2025 ;

arrête

Article 1 - Il sera procédé dans la Ville de Mulhouse pendant 16 jours, du 02 septembre 2025
Au 17 septembre 2025 inclus, à une enquête publique sur les projets susvisés.

Article 2 - Pendant ce délai, les dossiers comprenant notamment :

- une notice explicative
- les plans du projet
- un état parcellaire

seront déposés au secrétariat de la Direction Informations Géographiques (2^{ème} Etage), 33 avenue de Colmar, où ils resteront à la disposition des personnes qui désireront en prendre connaissance les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00.

Le public pourra formuler ses observations éventuelles sur un registre spécialement ouvert pour chacun de ces projets.

Article 3 - Monsieur René JACQUES, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées en retraite, est nommé Commissaire-enquêteur et recevra en personne à la Direction Informations Géographiques, les déclarations des habitants et de tout intéressé au sujet des projets :

- le mardi 02 septembre 2025 de 9h00 à 11h00
- le mercredi 17 septembre 2025 de 15h00 à 17h00

Les observations du public pourront également être adressées au Commissaire-enquêteur par courrier à l'adresse suivante : Direction Informations Géographiques 2 rue Pierre et Marie Curie BP10020 – 68948 MULHOUSE CEDEX 9 jusqu'au 17 septembre 2025 à 17h00.

Article 4 - A l'expiration du délai prévu à l'article 1 ci-dessus, le Commissaire-enquêteur procédera à la clôture des registres.

Dans un délai d'un mois, il transmettra le dossier et les registres au Maire accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivées.

Toute personne pourra demander communication des conclusions du Commissaire-enquêteur en s'adressant au Maire de Mulhouse.

Article 5 - Le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera en outre publié, en caractères apparents dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique.

Article 6 - M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Mulhouse et M. le Commissaire-enquêteur sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Mulhouse, le 29 juillet 2025

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,



Marie HOTTINGER